

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**30 janvier 2024**

**N° 22**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 4,
- Sportivité semaine 4,
- **Discipline**,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litige,
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 à 9.

**SAISON 2023 - 2024**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 janvier 2024.

**Présents** : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ② **DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

### ③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ④ **TARIFS**

👉 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

#### ☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

## **7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

## **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **① ① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7  
**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11  
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

### **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION**: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

### **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

### **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsqt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsqt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :  
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## INFORMATION LICENCES



### **VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.**

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).  
**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



Depuis le 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



### POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)



### DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc du joueur <b>VINEL Fabien</b> (Partizan Tolosa F7) Autorisation du club F7 => OK <b>Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur <b>ROLLIN Gautier</b> <b>Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023</b>
SB FC LAUNAGUET	Manque carton blanc du joueur <b>LANCINE Dsso</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024</b>
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur <b>RABENJAMINA Frédéric</b> (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK <b>Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024</b>



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
CHIPIRONS O.	18/12 (1) - F7	-	23/01 (1)	22/01
ASFP LUSITANOS	29/01 (4)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-		12/02
AS MATRA	29/01 (3)	-	29/01 (3)	26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (4)	-		12/02
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-	24/01 (1)	05/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS SEMAINE 4

**SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024**

*Division : Honneur - Journée 9 aller*

AS DRT		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA A	
SB FC LAUNAGUET	4	-	0	IO TEAM	
FC BALEC	5	-	1	ASFP LUSITANOS	
NIMBA OT	4	-	2	FREESCALE	

Exempt : INTERNAT FC

### Division : Promotion - Journée 9 aller

SOPRA STERIA FOOT		-		CHIPIRONS OL.	
CHU TOULOUSE FC	5	-	3	CONFLUENT LP	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	8	LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA 2	0	-	4	AS EVOTEC	

Exempt : ASCA

### Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2

SHADOCKS DE SEILH	0	-	5	PASPORT	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		SAINT-ALBAN	

### Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 2

FC CANTOU'LOUSAIN	5	-	1	FORZA VIOLA FC	
AJ SAINT-EXUPERY	3	-	2	ALTRAN FOOT	

### Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 2

ASC CNES	1	-	2	MECAP FC	
TOULOUSE SA	3	-	0	AGATE FC	<b>F</b>

### Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 2

FC POTO	4	-	0	AS MATRA	
USEMA COLOMIERS	4	-	3	LABEGE INTER FC	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 3:** Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

## SPORTIVITE SEMAINE 4

**TROIS** sorties temporaires, **CINQ** avertissements et **QUATRE** exclusions directes pour **TREIZE** rencontres arbitrées.

## DISCIPLINE



## *ESPRIT SPORTIF*

### *LE SPORT EST AU SERVICE DE L'HOMME ET NON L'HOMME AU SERVICE DU SPORT*

**Le sport est un jeu** et doit le rester. Le concept " **sport** " dérive d'ailleurs du vieux français "**desport** " qui signifie amusement.

Depuis un siècle, le sport a évolué considérablement et il continue de prendre de l'importance, tant sur le plan de la vie économique (investissements exigés, production industrielle et commerciale) que sur le plan des habitudes de vie (milliers de spectateurs dans les stades, devant la télévision, passion développée) et par les milliers de personnes qui pratiquent une discipline sportive pour leur plaisir ou leur hygiène de vie.

Mais quelle que soit la motivation, quel que soit le poids de l'enjeu, **le sport n'est plus le sport s'il cesse d'être un jeu**. Et il cesse d'être un jeu si l'objectif fixé doit être atteint à n'importe quel prix y compris la tricherie et la **VIOLENCE**.

**Le sport n'est pas la guerre**, même parfois s'il prend l'aspect d'une **guerre en maillot**. Elle occasionne parfois des blessures physiques, par accident, ce qui fait partie des risques du jeu. Chacun combat par son ardeur, **mais l'adversaire est un partenaire**, et non pas **un ennemi**. La victoire ou la défaite ne changeront pas la face du monde.

**Avoir l'esprit sportif**, c'est **essayer** d'être un bon joueur, mais surtout, un beau joueur c'est à dire loyal, respectueux de l'arbitre et de la règle, modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Etre **sport**, c'est ne jamais se départir du **fair-play** expression anglaise difficilement traduisible, "**fair**" signifiant à la fois équitable, beau et noble.

Le sport demeure un jeu, sa noblesse réside dans l'harmonie et la conciliation d'attitudes différentes : l'ardeur combative, le sang-froid, la volonté de vaincre, la loyauté et la courtoisie.

C'est de cette noblesse que se nourrit l'esprit sportif.

Le dirigeant doit avoir conscience du caractère culturel et social du loisir sportif et s'efforcer de créer, dans le groupe qu'il anime, une large solidarité qui dépasse les seules préoccupations sportives.

Le sport est devenu davantage qu'une distraction, c'est aussi une activité de compensation indispensable à l'homme maltraité par les multiples contraintes de la vie moderne, il est également un spectacle populaire aux dimensions grandioses, mais il est avant tout un exceptionnel moyen d'éducation, un processus facteur d'épanouissement de la personnalité et le moyen de promotion humaine.

L'association française pour un sport sans violence et pour le fair-play a pour but :

- De protéger le sport contre tous les dangers de violence et de désordre qui le défigurent et le discréditent, aussi

bien dans sa pratique que dans son environnement,

- De défendre et de promouvoir l'éthique sportive et sa manifestation essentielle : le fair-play, la sportivité.

**Nous avons été indulgents jusqu'à présent, mais nous ne pouvons plus continuer comme ça si nous voulons garder un bon esprit au sein de la FSGT.**

**Donc prévenez vos joueurs : dorénavant, nous prendrons les sanctions MAXIMALES applicables.**

**Etant donné l'avancement dans la saison, certains de vos joueurs, s'ils continuent, ne vont plus pouvoir jouer durant cette fin de saison.**

**Pour porter à votre connaissance, depuis le début de la saison : 41 Sorties temporaires, 153 Avertissements et 20 Exclusions.**

## **SANCTIONS**

**Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :**

Pour "***COUP DE PIED A ADVERSAIRE***" - **EXCLUSION** -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, ( FC BALEC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Pour "***AGRESSION ENVERS UN ADVERSAIRE***" - **EXCLUSION** -

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n° 0014085, (ASFP LUSITANOS)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

**Rencontre AS SAINT LOUP-CAMMAS / LES VIEILLES CANAILLES du 25/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :**

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*"  
(**ART 32 - §C - a**),

- EXCLUSION -

BORI Julien, licence n° 0014116, (AS SAINT-LOUP-CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique, à compter du 29/01/2024.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF*"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/02/24  
(**ART 32 - B - f**),

GIRAULT Antoine, licence n° 0370374, (LES VIEILLES CANAILLES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2024.

## **SANCTION EN RETARD**

**Rencontre AS CNRS-CAES / AS EVOTEC du 09/01/2024 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - Premier tour :**

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE*"  
(**ART 32 - §H - a**),

- EXCLUSION -

FERREIRA Bruno, licence n° 0234140, (AS CNRS-CAES)

- Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 15/01/2024.

## **LITIGE**

**Rencontre SOPRA STERIA FOOT / CHIPIRONS OL. du 24/01/24 - Promotion - Journée 9 aller :**

Suite à la réception du rapport de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §M - a**), décide :

Pour "*COUP VOLONTAIRE A ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -

CHIBANE Kimy, licence n° 0344885 (SOPRA STERIA FOOT)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

- **AVERTISSEMENT** -

**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/11/23 (ART 32 - B - f),**

BESSET Julien, licence n° 0425293, (CHIPIRONS O.)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2024.**

D'autre part, l'arbitre n'ayant pas pu identifier les joueurs de CHIPIRONS coupables de l'agression qui s'ensuivit contre le joueur CHIBANE Kimy, ceux-ci ayant eu des comportements entraînant une bagarre générale, et l'arbitre ayant dû arrêter définitivement la rencontre à la 70<sup>ème</sup> minute, ne se sentant plus en sécurité, la sous commission en application du règlement (**Art 33 - §H**), décide :

- **Match perdu par pénalité aux deux équipes, celles-ci ayant eu des comportements entraînant une bagarre générale et l'arrêt de la rencontre.** Chaque équipe marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

## FORFAIT GENERAL

Les dirigeants du club de **AGATE FC** nous informe que leur équipe déclare **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison.

Le calendrier des matchs retour vous ayant déjà été envoyés, bien se référer à la programmation du bulletin pour les équipes devant jouer contre eux.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

*Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage*

TOULOUSE SA

AGATE FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

*Division : Honneur - Journée 6 aller*

NIMBA OT

AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

*Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller*

AGATE FC

AJ SAINT EXUPERY

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

*Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale*

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



## Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

**ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :** Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA : Beaupuy (Hb) :** Stade Fernando Mena - rue du stade.

**ASC CNES : Ramonville(Hb) :** Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

**FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :** 118 route de Narbonne.

**CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) :** Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

**USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :** Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) :** route de Pompertuzat - Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

**ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**AS MATRA : Balma (Hb) :** Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

**MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) :** Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

**ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :** 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

### *Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage*

AS CNRS-CAES (F7)	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Ma	06/02	20h45
USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me	07/02	20h15
<b>TOULOUSE SA</b>	<b>AGATE FC</b>	<b>Annulé</b>			
ALTRAN FOOT	CHIPIRONS OL	Blagnac Baradels Syn	Je	08/02	21h00

### ***Coupe de Printemps : Cadrage***

AS EVOTEC	BELLA BARBARIANS(F7)	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45
AS ST-LOUP CAMMAS	FC POTO (F7)	St Loup Cammas Hb	Je 08/02	20h15
IO TEAM	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45

### **RATTRAPAGES**

#### ***Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour (remis du 08/01/24)***

INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 05/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45

#### ***Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10/23)***

AS MATRA	ASC CNES	Balma Latécoère Hb	Je 08/02	20h30
----------	----------	--------------------	----------	-------

#### ***Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 08/12/23)***

LABEGE INTER FC	SAINT ALBAN	Deyme Hb	Ve 09/02	20h00
-----------------	-------------	----------	----------	-------

#### ***Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)***

<b>NIMBA OT</b>	<b>AS DRT</b>	<b>Argoulets St</b>	<b>Je 08/02</b>	<b>19h45</b>
-----------------	---------------	---------------------	-----------------	--------------

#### ***Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)***

ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 07/02	20h30
----------------	-----------------	--------------------	----------	-------

#### ***Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)***

ASCA	CONFLUENT LP	Beaupuy Hb	Me 07/02	20h15
------	--------------	------------	----------	-------

### **COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE**

#### ***Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale***

FC CANTOU'LOUSAIN	FC UKRAINE (75)	Tournefeuille Synthé	Sa 10/02	19h00
PASPORT	AS ESTORIL (94)	Fernand Sastre Synt	Sa 10/02	20h00
<b>FORZA VIOLA FC</b>	<b>AC VICTOR HUGO (94)</b>	<b>Remis</b>		

### **SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024**

### **RATTRAPAGES**

#### ***Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12/23)***

ASC CNES	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 14/02	19h45
----------	-------------	------------	----------	-------

#### ***Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)***

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	<b>A définir</b>		
--------------------	---------	------------------	--	--

#### ***Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)***

SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu 12/02	20h30
-------------	-------------	--------------------	----------	-------

#### ***Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)***

<b>AGATE FC</b>	<b>AJ SAINT-EXUPERY</b>	<b>Annulé</b>		
-----------------	-------------------------	---------------	--	--

#### ***Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)***

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 14/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

**Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)**

SB FC LAUNAGUET      INTERNAT FC      Launaguet Hb      Lu 12/02 20h00

**Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)**

FREESCALE      IO TEAM      Lardenne Synthé      Me 14/02 19h45

**Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11/23)**

AS ST-LOUP CAMMAS      SOPRA STERIA FOOT      St Loup-Cammas Hb      Je 15/02 20h15

**SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024**

**Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale**

FORZA VIOLA FC      AC VICTOR HUGO (94)      **A définir**      Sa 24/02 15h00

**MATCH DE LA SELECTION**

SELECTION FSGT 31      FC POTO      Lardenne Synthé      Me 21/02 19h45

**SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024**

**Division : Excellence - Journée 8 retour**

MECAP FC      ATHLETICO TOLOSA B      Muret Auriol Synthé      Lu 26/02 20h00

FC CANTOU'LOUSAIN      TOULOUSE SA      Sordelo Hb      Me 28/02 19h45

USEMA COLOMIERS      FORZA VIOLA FC      Capitany Synthé      Me 28/02 20h15

FC POTO      PASPORT      Lardenne Synthé      Ve 01/03 20h00

**Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour**

ASC CNES      AJ SAINT EXUPERY      Ramonville Hb      Ma 27/02 19h45

SAINT-ALBAN      SHADOCKS DE SEILH      St Alban Coudon Hb      Lu 26/02 20h30

**AS MATRA      AGATE FC      Annulé**

ALTRAN FOOT      LABEGE INTER FC      Blagnac baradels Syn      Je 29/02 21h00

**Division : Honneur - Journée 11 retour**

ATHLETICO TOLOSA A      ASFP LUSITANOS      St Alban Coudon Hb      Me 28/02 20h30

IO TEAM      AS DRT      Lardenne Synthé      Me 28/02 19h45

FREESCALE      SB FC LAUNAGUET      Launaguet Hb      Lu 26/02 20h00

NIMBA OT      INTERNAT FC      Argoulets St      Je 29/02 19h45

Exempt : FC BALEC

**Division : Promotion - Journée 11 retour**

ASCA      CHU TOULOUSE FC      Beaupuy Hb      Me 28/02 20h15

CHIPIRONS O.      AS MATRA 2      Fenouillet Collège Syn      Me 28/02 20h00

CONFLUENT LP      AS EVOTEC      Pinsaguel Hb      Lu 26/02 20h30

VIEILLES CANAILLES      SOPRA STERIA FOOT      Sordelo Hb      Je 29/02 19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



6 février 2024

N° 23

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 5,
- Sportivité semaine 5,
- Envoi Feuille de match,
- Vérification Feuille de match,
- Matches de rattrapage,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 à 9.



# SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 5 février 2024.

**Présents** : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, et Marcel MARTINS.

## PENSE-BETE

### ① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

#### **⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

**ATTENTION**: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

**Alors, prévenez vos joueurs**.

### **⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **9 PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7  
**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11  
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

### **①① REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

### **①② FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :  
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**



**VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.**



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur <b>ROLLIN Gautier</b> <b>Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023</b>
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur <b>RABENJAMINA Frédéric</b> (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK <b>Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024</b>



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)			26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-	01/02 (2)	12/02
	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02
AJ SAINT EXUPERY	31/01 (1)		05/02 (1)	26/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (4)	-	05/02 (4)	12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

# RESULTATS SEMAINE 5

## SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

### *Division : Honneur - Journée 10 retour*

INTERNAT FC		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA A	
FC BALEC	5	-	2	FREESCALE	
ASFP LUSITANOS	0	-	6	AS DRT	
SB FC LAUNAGUET	5	-	1	NIMBA OT	

Exempt : IO TEAM

### *Division : Promotion - Journée 10 retour*

CHU TOULOUSE FC		<b>Remis</b>		SOPRA STERIA FOOT	
ASCA	0	-	5	CHIPIRONS OL.	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	9	AS EVOTEC	
LES VIEILLES CANAILLES	4	-	1	CONFLUENT LP	

Exempt : AS MATRA 2

### *Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3*

PASPORT		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA B	
SHADOCKS DE SEILH		<b>Remis</b>		SAINT-ALBAN	

### *Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3*

FORZA VIOLA FC	3	-	2	AJ SAINT-EXUPERY	
ALTRAN FOOT	3	-	5	FC CANTOU'LOUSAIN	

### *Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3*

MECAP FC	0	-	2	TOULOUSE SA	
AGATE FC	0	-	3	ASC CNES	<b>F</b>

### *Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3*

AS MATRA	2	-	0	LABEGE INTER FC	
FC POTO	3	-	4	USEMA COLOMIERS	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 4: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 5

**DEUX** sorties temporaires et **NEUF** avertissements pour **ONZE** rencontres arbitrées.

## ENVOI FEUILLE DE MATCH

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

## VERIFICATION FEUILLE DE MATCH

Comme c'est précisé dans le **paragraphe 6 du pense bête**, les personnes qui signent la feuille de match à la fin de la rencontre (capitaine ou dirigeant), **doivent vérifier les SANCTIONS et les informations qui y sont inscrites.**

**Il ne faudra pas venir** ensuite nous réclamer en affirmant que vous n'étiez pas au courant des sanctions marquées par l'arbitre.

## MATCHS DE RATRAPAGE

Vous savez tous que le calendrier prévoit les matchs de rattrapage pendant les vacances scolaires, **il vous faut prendre donc vos dispositions**, lorsque vous avez des rencontres en retard, afin de pouvoir les jouer pendant ces périodes-là, en fonction de la planification des rencontres.

Si vous êtes susceptibles de ne pas pouvoir jouer à certaines dates, prévenez nous bien en amont. Ce n'est **vraiment plus possible d'avoir les informations au dernier moment**, une fois que le match est programmé.

Vous connaissez tous la problématique qu'il existe avec la municipalité de Toulouse pour avoir les terrains, et c'est très difficile pour nous d'annuler les créneaux alors que nous faisons le " forcing " pour en avoir.

**Sachez aussi que pour ceux qui ne veulent pas jouer pendant les vacances, il se pourrait que nous soyons obligés de vous faire jouer deux rencontres dans la même semaine en fin de saison.**

## SANCTIONS

### Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 02/02/2024 - Coupe de la Ligue - Poule 4 - Journée 3 :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " - AVERTISSEMENT -  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/2023  
(ART 32 - B - f),

ZERIOUL Zakariae, licence n° 0462556, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/02/2024.

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2023  
(ART 32 - B - f),

ROUX David, licence n° 0286504, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/02/2024.

## SANCTION EN RETARD

### Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (ART 32 - §G - a),

Pour " *COUP DE PIED A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, (FC BALEC)

- HUIT (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, purgé le 31/01/2024, reste SEPT (7) matchs de suspension ferme à compter du 05/02/2024.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

*Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale*

PASPORT

AS ESTORIL (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

*Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1*

ASC CNES

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

*Division : Excellence - Journée 3 aller*

ATHLETICO TOLOSA B

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

**Division : Honneur - Journée 6 aller**

FREESCALE

IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

**SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024**

**Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale**

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

**SEMAINE 9 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024**

**Division : Honneur - Journée 11 retour**

NIMBA OT

INTERNAT FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

**ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :** Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA : Beaupuy (Hb) :** Stade Fernando Mena - rue du stade.

**ASC CNES : Ramonville(Hb) :** Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

**FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :** 118 route de Narbonne.

**CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) :** Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

**USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :** Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) :** route de Pompertuzat - Deyme.

**LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) :** Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

**ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**AS MATRA : Balma (Hb) :** Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

**MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) :** Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## **SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024**

### **COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE**

*Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale*

FC CANTOU'LOUSAIN	FC UKRAINE (75)	Tournefeuille Synthé	Sa 10/02	19h00
<b>PASPORT</b>	<b>AS ESTORIL (94)</b>	<b>La Ramée Synthé</b>	<b>Sa 10/02</b>	<b>20h00</b>

## **SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024**

### **RATTRAPAGES**

*Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12/23)*

ASC CNES	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45
----------	-------------	-----------------	----------	-------

*Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)*

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
--------------------	---------	-------	--	--

*Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)*

SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu 12/02	20h30
-------------	-------------	--------------------	----------	-------

*Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)*

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 14/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

*Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)*

SB FC LAUNAGUET	INTERNAT FC	Launaguet Hb	Lu 12/02	20h00
-----------------	-------------	--------------	----------	-------

*Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)*

FREESCALE	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 15/02	19h45
-----------	---------	------------	----------	-------

*Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11/23)*

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup-Cammas Hb	Je 15/02	20h15
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

## **SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024**

*Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>èmes</sup> de finale*

FORZA VIOLA FC	AC VICTOR HUGO (94)	<b>A définir</b>	Sa 24/02	15h00
----------------	---------------------	------------------	----------	-------

### **MATCH DE LA SELECTION**

SELECTION FSGT 31	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
-------------------	---------	-----------------	----------	-------

## SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

### *Division : Excellence - Journée 8 retour*

MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu	26/02	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me	28/02	19h45
USEMA COLOMIERS	FORZA VIOLA FC	Capitany Synthé	Me	28/02	20h15
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve	01/03	20h00

### *Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour*

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Ramonville Hb	Ma	27/02	19h45
SAINT-ALBAN	SHADOCKS DE SEILH	St Alban Coudon Hb	Lu	26/02	20h30
ALTRAN FOOT	LABEGE INTER FC	Blagnac baradels Syn	Je	29/02	21h00

Exempt : AS MATRA

### *Division : Honneur - Journée 11 retour*

ATHLETICO TOLOSA A	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me	28/02	20h30
IO TEAM	AS DRT	Lardenne Synthé	Me	28/02	19h45
FREESCALE	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu	26/02	20h00
<b>NIMBA OT</b>	<b>INTERNAT FC</b>	<b>Fenouillet Plage Hb</b>	<b>Lu</b>	<b>26/02</b>	<b>20h00</b>

Exempt : FC BALEC

### *Division : Promotion - Journée 11 retour*

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb	Me	28/02	20h15
CHIPIRONS O.	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me	28/02	20h00
CONFLUENT LP	AS EVOTEC	Pinsaguel Hb	Lu	26/02	20h30
VIEILLES CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je	29/02	19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

### *Trophée de l'amitié*

AS MATRA	FC BALEC	Balma Latécoère	Je	29/02	20h30
----------	----------	-----------------	----	-------	-------